

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 10 décembre 2025 à 18 h 30, le projet de résolution suivant :

- Résolution autorisant la démolition des bâtiments commerciaux et la construction d'un bâtiment à usage mixte (commercial et résidentiel) pour les immeubles situés aux 6654-6690 et 6700-6710, rue Sherbrooke Est, en vertu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2) - 1257562005.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 23 janvier 2026 à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (L.Q. 2024, c. 2).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30 ainsi que sur le site web de l'arrondissement à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 13^E JOUR DE JANVIER 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc